



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

L'an **deux mil vingt six, le cinq juin, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY.

Étaient absents non excusés : Mme Sandrine HUSSON.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Philippe AMPOULIE, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal et après vérification du quorum, demande l'approbation du compte rendu de la séance du 29 Avril 2026. Madame CAREL fait état d'une faute d'orthographe. Le compte rendu de la séance modifié est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce ensuite l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 01 - Désignation de cinq délégués du conseil municipal et de leurs trois suppléants pour les élections sénatoriales
- 02 - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet
- 03 - Décision modificative n°01/2026 : Budget COMMUNE
- 04 - Questions diverses

"Je ne voudrais pas commencer le Conseil Municipal ce soir dédié en grande partie aux élections sénatoriales sans avoir une pensée émue et compatissante devant le drame récemment vécu par la petite LYHANNA. Destin mortel dont chacun a pu partager ces derniers jours la triste actualité.

L'horreur et la souffrance vécues par cette petite fille innocente dans la commune de Fleurance pourraient également être vécue à Thiberville ou dans n'importe quelle autre commune de France.

Nos enfants, nos petits-enfants ne sont malheureusement pas à l'abri de ces prédateurs sexuels pervers, ces violeurs d'innocence.

Ce soir, comme dans chaque commune de France, nous allons nommer nos Grands Electeurs représentant de la commune de Thiberville et qui demain, le 27 septembre prochain, élirons nos futurs Sénateurs nationaux.

Faisons le vœu que ces derniers, dans l'exercice de leur mandat électoral, aient la volonté et le courage de légiférer avec fermeté et de réformer en profondeur nos lois afin que de nouvelles abominations ne puissent à nouveau être vécues par nos enfants dans le futur.

Dans l'attente, je vous demanderai de bien vouloir respecter une minute de silence pour LYHANNA victime innocente et pour sa famille qui subit cette cruelle et injuste épreuve."

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-054 : Désignation de cinq délégués du conseil municipal et de leurs trois suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/26 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Monsieur Philippe AMPOULIE et Madame LARROQUELLE Marie-Françoise

- Madame VICO Jessica et Madame PHILIPPE Delphine

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

Liste n° 1

Rang	Nom	Prénom	Sexe
1	PARIS	Guy	(M)
2	LARROQUELLE	Marie-Françoise	(F)
3	BRÉQUIGNY	Michel	(M)
4	CAREL	Véronique	(F)
5	VAREA NAVARRO	José	(M)
6	PHILIPPE	Delphine	(F)
7	BEAUDOIN	Christian	(M)
8	MASSONI	Natasa	(F)

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Monsieur le Maire fait passer ensuite chaque membre du Conseil.

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) nombre de votants : 18
- c) nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
- d) nombre de suffrages exprimés : 17
- e) nombre de suffrages blancs : 1

La liste "Ensemble pour Thiberville" obtient 17 suffrages (dix-sept)

Monsieur le Maire proclame élus délégués, par les membres du Conseil Municipal :

- PARIS Guy
- LARROUELLE Marie-Françoise
- BRÉQUIGNY Michel
- CAREL Véronique
- VAREA NAVARRO José

Monsieur le Maire proclame élus délégués suppléants, par les membres du Conseil Municipal :

- PHILIPPE Delphine
- BEAUDOIN Christian
- MASSONI Natasa

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le Procès-verbal est établi en 3 exemplaires.

18 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION
1 BLANC

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-055 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint administratif en raison d'une surcharge de travail au sein du secrétariat de la mairie

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi permanent d'agent administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint administratif à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6°.

- Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé que l'agent sera recruté en cas de recherche infructueuse de candidat et pour les besoins de continuité de service pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat sera conclu pour une durée déterminée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.
- L'agent contractuel devra justifier d'une expérience professionnelle dans le métier de secrétaire de mairie et sa rémunération sera calculée, sur la base de l'indice brut terminal du grade d'adjoint administratif

Après en avoir délibéré à l'unanimité (par 18 Voix Pour), le Conseil Municipal décide :

– De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétariat et accueil du public temps non complet à raison de 30/35ème, à compter du 1er septembre 2026.

– D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelable une fois.

– La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 du budget primitif 2026.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-056 : Décision modificative n°01/2026 : Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Compte 635 (Autres impôts, taxes) :	25 000 euros
Compte 65888 (Autres) :	- 15 000 euros

Recettes

Compte 6419 (Remboursement rémunérations personnel):	- 20 200 euros
Compte 708421 (Mise à dispo personnel non dotés de la personnalité morale) :	30 200 euros

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 41 :

Compte 2131 (bâtiments publics) :	7 963,28 euros
Compte 2151 (réseaux de voirie) :	7 882,37 euros

Compte 2156 (Matériel et outillage incendie) : 5 412,00 euros

Chapitre 21 :

Compte 2288 (opération d'équipement N° 14 : Salle des fêtes) : 6 000,00 euros
Compte 2152 (opération d'équipement N° 149 : Terrain synthétique : 300,00 euros
Compte 2151 (opération d'équipement n°168 : voirie RD 22) : - 6 300,00 euros

Recettes :

Chapitre 41

Compte 203 (Frais d'études) : 21 257,65 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Assemblée Générale de la CCLPA

L'assemblée générale de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge s'est déroulée hier après-midi à Lieurey sous la présidence de Mr Jacques ENOS.

Les débats ont surtout porté sur le bienfondé des travaux d'aménagements complémentaires du « Jardin de la pluie et du beau temps » de Cormeilles pour un montant de 440 403€ H.T subventionnés par la Région et le Département pour 241.505€ et dont la seule acquisition d'œuvres « artistiques » en cours représente à elle seule 260.144€.

Ainsi, la rénovation des « Vignes de Cormeilles » et de son parcours touristique représente un investissement de plus de 1.444.000€ HT.

Toute gratuité d'entrée a été rejetée par le Conseil communautaire qui espère une rentrée financière conséquente.

L'inauguration officielle aura lieu le 20 juin prochain et son ouverture au public le 7 juillet.

Musée du Landau

Dans ce contexte la commune de Thiberville a l'opportunité de s'intégrer également dans un projet touristique avec la réalisation d'un « Musée du landau » transféré de Saint-Aubin-de-Scellon sur Thiberville

Vous avez été invités à visiter le site susceptible d'accueillir ce musée sur la zone d'activité du « Cheval noir ». Ce site représente en effet une opportunité pour notre commune notamment lorsqu'on considère les projets antérieurs que ce soit l'ancien presbytère, les écuries de l'ancienne gendarmerie ou les classes de l'ancienne école primaire

Monsieur et Madame ESPALDET, propriétaires du musée de Saint-Aubin-de-Scellon, nous ont réitéré leur volonté de céder gracieusement leur collection de landau à la commune de Thiberville. Ils ont visité lundi dernier le site et sont enthousiasmés par la possibilité d'aménager le musée sur 300 m²

Mardi prochain nous aurons la visite des Agents des Domaines pour une évaluation financière de ce site.

Centre d'incendie et de secours

Ce matin, en présence du Commandant Marc GRATIEN et des services techniques du SDIS de l'heure, nous avons revisité le bâtiment dédié à la future caserne des pompiers rue des métiers. Nous avons précisé l'ensemble des travaux d'aménagement en présence du cabinet d'architecte. Le but est de réaliser un Centre d'Incendie et de Secours avant tout fonctionnel, garantissant une grande efficacité et propice au recrutement de futurs sapeurs-pompiers

Ce centre d'Incendie et de Secours rue des métiers devrait pouvoir être inauguré lors de la sainte Barbe en décembre 2027.

CAUE

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement CAUE de l'Eure est venu à Thiberville le 28 mai dernier afin d'élaborer une étude d'aménagement du centre bourg, notamment autour de l'ancien presbytère, de la caserne des pompiers actuelle et de la place devant le château. Cet aménagement pourrait débuter en 2028 après le déménagement de nos sapeurs-pompiers

Commission d'assainissement

La commission d'assainissement s'est réunie comme prévu le mercredi 28 mai dernier en présence du cabinet d'étude VERDI, de l'Agence de l'eau et en visioconférence avec la Police de l'eau et de l'environnement. Les études chez les particuliers se poursuivent mais d'autres sources de pollution par les eaux pluviales sont à l'étude.

Plusieurs pistes font entrevoir une non-conformité d'un bassin tampon au niveau de Monsieur RIBOT et un problème de canalisation au niveau du dégrilleur de la salle des fêtes.

Madame CAREL demande pourquoi elle n'a pas été invitée à cette commission.

Monsieur le Maire explique qu'aucune convocation n'a été rédigée, mais la date de cette réunion a été annoncée lors de la précédente commission.

Monsieur BEAUDOIN a constaté des eaux sales au niveau du ru.

Madame LARROQUELLE précise que sur les visites réalisées 40 sont non conformes. Le cabinet d'étude a repris les enquêtes en commençant par les "conformes".

Une prochaine réunion sur le transfert de la compétence assainissement collectif est prévue le 25 juin prochain à la communauté de communes.

Plan local d'Urbanisme Intercommunal : CCLPA

L'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les Périmètres Délimités des Abords sera ouverte du 15 juin au 17 juillet dans les mairies de la CCLPA.

A la mairie de Thiberville, la commission d'enquête publique effectuera une permanence le 15 juin de 9h à 12h et le 17 juillet de 14h à 17h

Les dossiers peuvent être consultés en mairie ou sur internet.

CONCOURS 2026 MAISON BALCONS ET JARDINS

Les inscriptions sont prises au secrétariat de la mairie jusqu'au 12 juin

Prochaines réunions des commissions

La commission « Foires, fêtes et cérémonies » se réunira le 10 juin prochain à 18h30 dans la salle des mariages de la mairie

Les commissions des « travaux » et des « écoles » se réuniront le 24 juin prochain à 14h30 dans la salle des mariages de la mairie pour la présentation du phasage des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire proposés par notre bureau d'études la SHEMA, ceci en présence de Monsieur l'Inspecteur de l'Académie, Mr VIVIEN, des enseignants et des DDEN. Seront également invités Mr Olivier BOURDON Vice-Président de la CCLPA en charge des loisirs éducatifs et Mme MARTIN présidente de l'ALECT.

Prochaines manifestations communales

- APPEL DU 18 JUIN

L'Appel du 18 juin 1940 du Général DE GAULLE sera commémoré en présence de nos Anciens Combattants devant le monument aux morts communal français. Le rassemblement est prévu à 18h15 devant la mairie. Un verre de l'amitié est prévu à la mairie ensuite.

- FOIRE A TOUT

Le 28 juin aura lieu la foire à tout organisée par l'association « L'air du Temps » sur la place des écoles.
Madame CAREL demande un arrêté interdisant le stationnement des camping-cars pendant la foire à tout.

- FETE DE LA MUSIQUE

Le 20 juin aura lieu la « Fête de la Musique » organisée en centre bourg par l'Association des Festivités de Thiberville.

- MEDIATHEQUE

Le 20 juin, la médiathèque de Thiberville participera également le matin à cette fête de la musique de 9h30 à 11h30

Le 6 juin à 11h, la médiathèque organise un spectacle musical pour les petits de 3 mois à 5 ans intitulé « Dans mon jardin » et animé par Johanna et Samuel (spectacle sur réservation).

Le 7 juin la médiathèque organise son « après-midi lecture » et le 10 juin son « atelier créatif ». Enfin le 24 juin aura lieu « l'heure du conte » à 17h.

Levée de la séance à 21h41

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Guy PARIS

Signature M. Didier LANGEARD.